

Nathalie ARRAMBOURG
Inspectrice
MISSION
MATERNELLE

Tél : 04 50 88 47 07
Mél : ien-mat74@ac-grenoble.fr

Cité administrative
7 Rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

Annecy, le 1^{er} septembre 2020

La Directrice académique des services de l'Education
nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles publiques
Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles privées

S/C

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education
nationale

Objet : note de service des écoles maternelles

La maternelle, école de la bienveillance et de l'épanouissement, a vu sa place confortée dans le système éducatif, comme le tremplin d'une scolarité réussie. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. L'école maternelle s'adapte aux jeunes enfants et leur procure un cadre d'apprentissage équitable en toutes circonstances. La maternelle est aussi l'école de l'exigence et de l'ambition, qui s'appuie sur un principe fort : « tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser ».

L'instruction obligatoire des enfants de 3 ans, a conduit à l'entrée en vigueur pour cette année scolaire du programme d'enseignement, BO du 24 juin 2021, qui confirme la spécificité de la maternelle dans son approche pédagogique, au regard du développement du jeune enfant et reconnaît la maternelle dans son rôle de préparation à la construction des apprentissages fondamentaux.

Les cinq domaines d'apprentissage essentiels au développement de l'enfant sont conservés et la mise en place d'un enseignement résolu du langage qui vise à l'acquisition de la langue française, est renforcé, dans l'objectif de sécuriser le parcours de tous les enfants. La circulaire de rentrée du 23 juin 2021 donne une priorité à la lecture : « Il nous appartient collectivement de redonner le goût de la lecture : par la lecture d'histoires quotidiennes en maternelle, et l'encouragement de la lecture par les parents à la maison (prêts de livres) ».

Pour les élèves les plus fragiles, le dédoublement des CP et CE1 en REP s'étend désormais aux Grandes Sections et est engagé dans le département. Les enseignants de ces classes feront l'objet d'un accompagnement particulier.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le dispositif des petits déjeuners à l'école, permettant la distribution d'une collation au moment de l'accueil des élèves, pourra être largement impulsé en lien avec les IEN et en partenariat avec les municipalités, dans les écoles volontaires, en REP ou en secteur particulier, afin d'améliorer les conditions d'apprentissages des élèves et pour assurer l'égalité des chances.

La liaison GS/CP est plus que jamais porteuse de sens. L'analyse conjointe par les équipes de cycle, des évaluations de CP et CE1 participe de cette acculturation professionnelle et permet d'ajuster les réponses personnalisées aux besoins des élèves.

L'action de l'école maternelle est également déterminante pour engager une relation avec les familles fondée sur le respect mutuel, la confiance et renforcer les démarches de coéducation. La mise en œuvre du protocole sanitaire nécessite une présentation explicite auprès des parents. L'instauration d'un partenariat éducatif ne se limite pas à la circulation d'informations. Il implique un travail en équipe qui conduit à la construction d'outils adaptés au contexte de l'école.

Constituant un enjeu de bien-être et de santé essentiel, l'initiative des 30 minutes d'activité physique quotidienne poursuit sa mise en œuvre au cycle 1.

La formation des enseignants tiendra compte des spécificités de l'exercice du métier, pour les enseignants qui débutent en maternelle mais aussi pour les expérimentés, par l'intégration des enseignants de cycle 1 dans les plans mathématiques et français.

Madame ARRAMBOURG, IEN mission maternelle et madame AUBEL, conseillère pédagogique départementale, nommées à cette rentrée, sont mobilisées pour vous accompagner dans vos missions. Elles ont élaboré un document d'accompagnement qui vous aidera tout au fil de l'année, à répondre à vos questionnements, à retrouver un point réglementaire ou à approfondir une ressource pédagogique. Il développe plus précisément les actions de formation envisagées.

Il est proposé comme un outil de référence pour contribuer également à faire culture commune dans notre département en termes de posture, de pratiques et de gestes professionnels au service d'une entrée dans un parcours scolaire qui doit permettre à chacun de trouver sa place pour réussir et s'épanouir.

Je vous souhaite une excellente année scolaire, riche en collaborations fructueuses.



Mireille VINCENT